



UUDP-VIROFLAY

Association de Défense de l'Environnement et de Protection du Cadre de Vie

Compte-rendu du Rendez-Vous avec Monsieur le Maire du jeudi 16 février 2023

Présents :

Pour la Municipalité : Messieurs le Maire et Olier

Pour l'UUDP : Messieurs Bassez, Hellard et Varnier

L'UUDP remercie Monsieur le Maire d'avoir accordé ce rendez-vous. Les différentes questions mises à l'ordre du jour sont passées en revue :

Question n°1 : Etant donné les constructions d'immeubles dans les différents quartiers de la ville après l'approbation du PLU de 2013, quel est le nombre de logements construits depuis cette date ou déjà accordés par permis de construire ? Quel est le nombre d'habitants supplémentaires que cela a déjà apporté et amènera dans le futur ? Comment pourront-ils être accueillis et intégrés dans les structures actuelles de Viroflay ?

Réponses :

>L'évolution du nombre de logements à Viroflay est la suivante :

En 2013, il y avait 6773 logements, dont 693 sociaux. Aujourd'hui, en 2023, ont été construits et livrés 1143 logements dont 615 sociaux (dans lesquels se trouvent 165 logements pour étudiants et 84 pour jeunes travailleurs ainsi que l'EHPAD qui compte pour 84 logements). Sont en cours de construction 221 logements dont 69 sociaux et les permis de construire accordés représentent 247 logements dont 130 sociaux avec 21 BRS (Bail Réel Solidaire)

Le projet SNCF rue Hippolyte Maze, compris dans les chiffres précédents, compte 84 logements et un parking à vélo VELIGO sécurisé de 40 places que la Mairie a réussi à obtenir du bailleur social, filiale de la SNCF.

Viroflay arrive à environ 18% de logements sociaux.

>Le nombre d'habitants à Viroflay était de 16300 en 2013, il est de 17100 en 2022. Lors de la fin des constructions permises par le PLU de 2013, on pourrait avoisiner les 19000 habitants.

>Depuis quelques années, il est constaté une diminution du nombre d'enfants dans les écoles primaires et maternelles dans lesquelles un quart des classes ne sont plus utilisées. Pour le collège, il y a près de 670 élèves ce qui pourrait nécessiter une extension qui est possible sur le terrain actuel.

>Quant au nombre de places de crèches (publiques ou privées), il est en augmentation, notamment du fait de l'ouverture récente de deux micro-crèches. Mais, quoiqu'il arrive, il ne pourra jamais il y avoir suffisamment de places en raison de leur coût et des difficultés à trouver du personnel qualifié.

Question n°2 : Quels sont les aménagements de voirie prévus pour assurer le partage de nos rues entre les piétons, les cyclistes et les véhicules motorisés et que chacun s'y sente rassuré ?

Réponses :

-Il y a un projet de piste cyclable, en partie porté par VGP qui doit relier Versailles à Vélizy en passant par l'allée Noire entre les tennis et le cimetière. Il faut obtenir l'accord de l'ONF pour prendre environ 1,5 mètre sur la forêt et entamer la butte près des tennis avec un mur de soutènement qui devra être entretenu, mais par qui ?

-Un groupe de travail a envisagé des réalisations de pistes cyclables sur des itinéraires sécurisables. L'un d'entre eux rejoindrait la place de la Fête à la piste de la route du Pavé de Meudon par la rue Jean Rey et la rue Molière, un autre les écoles de la Rive à la bibliothèque par la rue d'Estienne d'Orves, la rue d'Hassloch et la rue Cahen (en évitant la rue Gabriel Péri).

-Les exigences de l'Etat pour les parkings à vélos sécurisés autour des 3 gares sont de 400 places pour lesquelles il faudrait trouver des emplacements. Pour ces parkings, c'est la Région qui prend les décisions, mais elle est en concurrence avec les installations envisagées par Cycléo la filiale de Kéolis qui a en charge notre secteur.

-Actuellement, il existe dans la ville une centaine d'arceaux pour les vélos, il y en a 100 nouveaux en commande. Certains de ces emplacements sont surveillés par caméras.

-Monsieur le Maire considère que la piste cyclable dite RER V ne peut pas respecter, surtout entre la Grâce de Dieu et les Arcades, toutes les exigences du cahier des charges de ce RER V qui sont trop rigoureuses. Il faudra obtenir des dérogations, mais, pour l'UUDP, il faut améliorer la séparation entre les cyclistes et les piétons.

A noter qu'en 2026 il sera imposé de ne pas avoir de stationnements de véhicules dans les 5 mètres autour des passages piétons.

Question n°3 : Quand prévoyez-vous la limitation à 30 km/h dans Viroflay, comme cela existe dans nos villes voisines de Chaville et Versailles ? Comment la ferez-vous respecter ?

Réponse : Il est prévu un grand changement cet été avec le remplacement des panneaux de limitation de vitesse et des aménagements de voirie pour faire respecter les 30 km/h. Seules les RD 10 et 53 ainsi que l'allée Noire

resteront en 50 km/h. Dans cette dernière, un rétrécissement de la chaussée est prévu pour aider au respect de la vitesse et permettre l'installation d'une piste cyclable.

Question n°4 : A quoi en est le projet d'aménagement du Village ? Avez-vous prévu des installations permettant de limiter la vitesse des véhicules dans la rue Rieussec ?

Réponse :

Actuellement se réalisent les travaux d'assainissement dans le Village. Du fait de l'inflation, notamment sur l'énergie, nous allons rencontrer des difficultés budgétaires en 2023 et 2024 qui exigent un choix dans les priorités. De plus, les aménagements du Village devront tenir compte du planning de réalisation des travaux dans la maison De Dieuleveut. Par ailleurs ils doivent aussi être décalés des travaux de rénovation des rues Amédée Dailly, des Combattants et des Prés-aux-Bois.

Pour la rue Rieussec, les modifications sont en phase de réflexion. Elles devraient mettre en place des solutions évitant des portions de route toutes droites afin de limiter la vitesse des véhicules.

Question n°5 : Avez-vous des avant-projets de l'aménagement de la voirie autour de la place de la Fête et de la zone des Arcades ? Nous pourrions vous y apporter nos remarques ou nos avis.

Réponse : En ce qui concerne la zone de la place de la Fête, dans un premier temps, il y a seulement quelques aménagements autour de la piscine en attendant d'une part la terminaison des constructions sur le haut du terrain de Bon Repos et le bâtiment en BRS en face de la piscine et, d'autre part, les gros travaux prévus par la SNCF sur les tabliers des « 7 ponts » en 2025.

Pour le carrefour des Arcades, son aménagement, qui sera compliqué à réaliser, n'est pas d'actualité.

Question n°6 : Quels sont les plannings actuels pour les travaux du Gymnase des Prés-aux-Bois, du remplacement de la Forge, de la crèche des Réservoirs, de l'immeuble de la Place de la Gare Rive-Droite ?

Réponses :

Pour le Gymnase des Prés-aux-Bois :

- Les travaux de désamiantage des bâtiments actuels sont terminés. La gym a été installée dans la Bulle, les autres sports sont logés ailleurs.
- Le dépouillement des offres reçues donne un dépassement de 20% par rapport au budget. Il faudra donc passer en marchés négociés. Il devrait il y avoir un retard de quelques mois.

Pour La Forge :

- Le permis de construire est en cours d'instruction et tient compte des demandes des riverains immédiats.

Pour la Crèche des Réservoirs :

- Deux entreprises mandatées par le promoteur sont défaillantes, la plomberie et l'électricité, il faut les remplacer. Il y aura un retard pour l'ouverture de la Crèche qui passe de l'été 2023 à janvier 2024.

Pour l'immeuble de la place de la Gare Rive-Droite :

- Il y a un problème dû à l'augmentation de 900k€ de la construction ainsi qu'aux suggestions liées au terrain dont on avait pourtant parlé dès le début de l'étude du projet.
- L'immeuble, prévu en BRS, comportera maintenant quelques logements privés pour équilibrer le budget de cette opération.

Question n°7: Quand pourrez-vous faire faire les mesures des ondes électromagnétiques après l'installation et la mise en service des différentes nouvelles antennes-relais pour la téléphonie mobile ?

Réponse : C'est le service de l'urbanisme de la ville qui devra lancer ces demandes de mesures. L'UUDP indique qu'elle pourra proposer quelques adresses où faire ces mesures.

Divers :

- 1) Un certain nombre de places de rechargement des voitures électriques a été installé par la SIGEF dans Viroflay qui en gère l'utilisation.
- 2) Une question supplémentaire est posée, elle concerne la possibilité d'installations de géothermie à Viroflay. M. le Maire indique qu'il en existe à Vélizy et projetées à Versailles mais ne voit pas comment en réaliser à Viroflay où il n'existe aucun réseau de chaleur et où l'on ne dispose pas d'espace urbain suffisant pour une installation de géothermie qui demande une surface de 5000m² pendant les travaux et de 3000m² en exploitation.
- 3) La carte thermique des immeubles de Viroflay avait été envisagée mais il semble qu'elle peut amener des problèmes de « mise à l'index » des personnes dont les logements présentent beaucoup trop de pertes thermiques. La solution pourrait être que chacun fasse faire un diagnostic thermique pour sa maison ou pour son immeuble.

